



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion en date du 23 janvier 2015 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS - Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de la Commune ainsi que celui du Service des Eaux pour l'exercice 2014.

Pour la Commune, en section d'investissement, les dépenses de l'exercice se sont élevées à 179 533, 56 € et les recettes à 172 291, 76 €. Le déficit d'investissement, compte tenu du résultat antérieur, s'élève à 114 470, 97 €. En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice se sont élevées à 982 805, 55 € et les recettes à 1 101 795, 32 €. Compte tenu du résultat antérieur, l'excédent global de fonctionnement s'élève à 420 245, 99 €. Après prise en compte des restes à réaliser et du déficit de la section d'investissement 2014, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 225 102, 02 €.

Pour le Service des Eaux, en section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 16 029, 79 € et les recettes à 24 950, 42 €. L'excédent d'investissement annuel, compte tenu du résultat antérieur, s'élève à 9 195, 73 €. En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à la somme de 172 036, 48 € et les recettes à 203 625, 29 €. Compte tenu du résultat antérieur, l'excédent global et net de fonctionnement s'élève à 57 030, 72 €.

COMPTES DE GESTION - Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2014 du Trésorier de Ferrières présentés pour la Commune et le Service des Eaux.

Le Conseil Municipal a procédé à l'affectation du résultat pour chacun de ces budgets en tenant compte des restes à réaliser précités.

BUDGETS PRIMITIFS - Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Commune. La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 288 211, 02 €. La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 363 803, 97 €.

Le Conseil Municipal a également voté le Budget Primitif 2015 du Service des Eaux. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 254 635, 72 € et la section d'investissement à la somme de 40 970, 00 €.

TAUX D'IMPOSITION - Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation importante de certaines dépenses (regroupement scolaire, charges sociales, etc.), le Conseil Municipal a décidé de revaloriser de 1% les taux d'imposition communaux à savoir : taxe d'habitation, 15, 69 % ; taxe foncière (bâti), 27,43 %, taxe foncière (non bâti), 51, 97 %.

FINANCES – Le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil général du Loiret au titre du Fonds d'Accompagnement culturel afin de financer d'une part, un spectacle qui sera programmé lors de la fête du village qui aura lieu les 13 & 14 juin 2015 et d'autre part, une animation musicale lors des festivités de la Fête nationale.

PERSONNEL - Le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2015 afin de promouvoir une employée communale à ce grade. Il a modifié le tableau des effectifs en conséquence. Il a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que va engager le Centre de Gestion du Loiret et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à sa décision. Il a autorisé le Maire ou son représentant à procéder à des embauches d'agents saisonniers afin d'assurer la bonne continuité du service public notamment lors des congés annuels et a autorisé le Maire ou son représentant à avoir recours aux services de Gâtinais Emploi ou tout organisme à caractère social d'aide au retour à l'emploi et à signer tout document relatif à ces contrats. Il a approuvé le groupement de commande et accepté que la Commune de Châlette-sur-Loing soit référent auprès du CNFPT pour organiser une formation « applicateur » certi-phyto en collectivité et a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention.

DIVERS - Le Conseil a octroyé la délégation au Maire relativement à toute affaire visée au 11° (fixation des rémunérations et frais et honoraires des avocats, notaires, etc.) et 16° de l'article L 2122-22 du CGCT (intenter au nom de la Commune les actions en justice et défendre la Commune dans les actions intentées contre elle) et a autorisé le Maire à subdéléguer dans les mêmes conditions la délégation de signature à chacun des adjoints en vertu de leurs délégations de fonctions respectives dans la limite d'un seuil fixé à 5 000 € H.T. et ce, y compris en cas de présence du Maire. Au titre de l'art. L 422-7 il a désigné M. DUBOIS afin de statuer et prendre toutes mesures nécessaires concernant deux demandes de certificats d'urbanisme opérationnels. Afin d'assurer une plus large publicité à l'ouverture au public du nouveau site communal, il a approuvé le règlement du jeu-concours Printemps 2015 qui se déroulera en avril 2015.

Le Conseil a été informé de l'octroi par le Conseil général du Loiret d'une subvention de 6 929, 24 € dans le cadre du financement d'une réserve incendie impasse des « Pieds Chauffés ». Il a été informé des dégradations opérées sur les toilettes publiques rue de la mairie et l'abribus rue du 8 mai 1945 et du dépôt d'une plainte à la gendarmerie.

Enfin, il a évoqué différentes questions de gestion courante.

La séance a été levée à 22 h 20.

NARGIS, le 1^{er} avril 2014